

AFFAIRE N° 33. - Ratification de la dépense relative à 2 abonnements au Journal HEBDO BOURBON pour la période du 1.3.66 au 28.2.70.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de ratifier la dépense relative à 2 abonnements au Journal HEBDO BOURBON pour la période du 1.3.66 au 28.2.70, soit un montant de 20 000 Frs
=====

La dépense est imputable au Chapitre 934 - Article 662 et 826 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. Denis, le 28 septembre 1970
Secrétaire Général
Ch. Pellerin
Directeur des Affaires Financières